

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services  
 N° tél. : 01.69.49.76.57  
 N/Réf. : NDA/ED/SM

Service des affaires générales  
 Service des affaires générales  
 le 5 juillet 2011  
 le 5 juillet 2011  
 Le Maire

Arrêté n° 2011/333

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2008 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

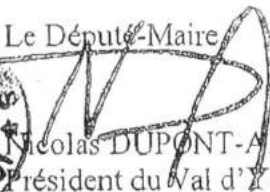
CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 20 juillet au 8 août 2011 inclus,

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace provisoirement, durant la période du 20 juillet au 8 août 2011 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal et à l'intéressée.

Fait à Yerres, le 5 juillet 2011

Le Député-Maire  
  
 Nicolas DUPONT-AIGNAN  
 Président du Val d'Yerres  
 Communauté d'Agglomération

Accusé de réception en préfecture

00, rue Charles de Gaulle  
 91259 Brunoy Cedex  
 091 219106911-20110705-2011-333-AR

Date de signature : -

Date de réception : 05/07/2011

